



AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 15 octobre 2024 à 19h30** en session ordinaire.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance

1. Choix de l'architecte pour la future école

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 07/10/2024

Le Maire
Bernard ENAULT